

Conseil Municipal

LES MOUSSIÈRES

Procès-verbal

Séance du 26 août 2020

Le Conseil Municipal de la commune LES MOUSSIÈRES s'est réuni, en session ordinaire, à 20 h 00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian ROCHET, Maire.

Présents : Gaétan DUSSOUILLEZ – Thomas GRECARD - Raphaël GROSSIORD – Sandra GROSTABUSSIAT - Sylvie GROSTABUSSIAT – Joris MALLAMACI – Florent MILLET – Fabienne MOUY - Christian ROCHET – Jean-Michel TERRIER,

Excusée : Jessica POIGNARD (pouvoir à C. ROCHET)

Secrétaire : Raphaël GROSSIORD

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR CAVEAU ATTENTE
- PROPOSITION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE
- APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE SUEZ
- APPROBATION DU RAPPORT ACTIVITE 2019 DE LA DDT
- SIVOS
- PROJETS : APPEL A PROJETS VILLAGES DU FUTUR ET LABEL STATION VERTE ET MONTAGNE
- QUESTIONS DIVERSES

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé Raphaël GROSSIORD comme secrétaire de séance.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 22/06/2020

Le procès-verbal du 24 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

4. Demande de subvention DETR pour caveau d'attente

- ❖ Considérant que les Communes des Moussières et Bellecombe entretiennent le cimetière des Moussières à raison de 2/5 pour la commune de Bellecombe et de 3/5 pour les Moussières.

Vu l'état de vétusté du caveau d'attente,

Vu le devis reçu en Mairie pour la réfection du caveau d'attente :

- GROSTABUSSIAT Freddy pour un montant de 480.00€ HT soit 576.00€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de réfection du caveau d'attente à hauteur de 30% du coût HT des travaux soit un montant de 144.00€

ARRETE le plan de financement et s'engage à financer le reste à charge sur fonds propres communaux ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
Fourniture et pose bac tôle	480.00€	Subvention DETR 30% = 144.00€
Autofinancement		336.00€
TOTAL	480.00€	480.00€

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. Proposition de mission d'accompagnement du CAUE

- ❖ Monsieur le Maire propose que la commune des Moussières adhère au CAUE du Jura afin de bénéficier des conseils en architecture, sur l'urbanisme et sur l'environnement.

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 30€ pour les communes jusqu'à 200 habitants.

CONSIDERANT qu'une réflexion est menée sur l'urbanisation d'une zone 1AU et que ce projet peut faire l'objet d'une intervention du CAUE dans le cadre de ses missions d'Accompagnement à la Maitrise d'Ouvrage Publique.

VU la proposition du CAUE pour la mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1 172€ :

- Diagnostic urbain et paysager du site
- Proposition d'hypothèses d'aménagement du Secteur et des espaces publics voisins
- Animation de réunions de travail en restitution auprès des élus et des partenaires techniques (PNRHJ, DDT)
- Production d'un document de synthèse final, pour mémoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'adhésion de la Commune des Moussières au CAUE du Jura pour un montant annuel de cotisation de 30€.

ACCEPTE la proposition du CAUE pour la mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1 172€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- ❖ Monsieur le Maire fait part d'une autre solution concernant l'urbanisation de la zone 1AU : la future acquéreuse de la parcelle AB 213 appartenant à la famille GROSSIORD propose de construire sur la parcelle communale AB215, pour ce faire la commune et la famille GROSSIORD ferait un échange. Cette solution permettrait de pouvoir réaliser un accès desservant les 3 terrains (Commune, GROSSIORD et BARBE). Cette solution est soumise au CAUE pour connaître la faisabilité de ce projet et le coût.
- ❖ De même le Conseil Municipal demande que soit étudié par le CAUE les possibilités rue de la Cheminée.

6. Approbation du rapport annuel 2019 de SUEZ

Vu le rapport d'activités 2019 de SUEZ,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités de SUEZ pour l'année 2019.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2020.

7. Approbation du rapport activité 2019 de la DDT

Vu le rapport d'activités 2019 de la DDT,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités de la DDT pour l'année 2019.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2020.

8. SIVOS

Monsieur Florent MILLET fait part des informations suivantes :

- Mardi 25 août a eu lieu conseil du SIVOS pour finaliser la semaine à 4 jours, préparer la séance avec les parents du 27.8 et la réunion du 03.9 entre les 2 SIVOS et 5 maires pour parler de la convention de ruralité.
- Concernant la semaine à 4 jours, suit les recommandations de l'Education Nationale. L'emploi du temps de l'ATSEM a été refait, de même que celui des Francas. Les Francas continuent l'accueil de loisirs de 07h15 à 08h30, moment de la cantine et de 16h15 à 18h30 sauf vendredi et sera ouvert le mercredi toute la journée et ce dans la même enveloppe budgétaire que l'année dernière.
- Concernant les transports pour les communes des Molunes, Bellecombe, les parents devront se déclarer pour bénéficier du service.
- Concernant la séance avec les parents aura pour but de présenter l'organisation de la semaine à 4 jours + ouverture de l'accueil de loisirs et la convention de ruralité, dans les 2 ans il faut monter un projet avec les communes de La Pesse et les Bouchoux.
- Il faut poursuivre les études (notamment sur l'état des lieux des bâtiments)
- Une réunion est prévue jeudi prochain pour embrayer sur la poursuite de la convention.
- Il est rappelé que la commune de Septmoncel a pris une délibération fin 2019 concernant la poursuite de la scolarité des enfants ou non à l'école des Moussières : la commune de Septmoncel a décidé que si dans le futur projet le pôle petit enfance serait aux Moussières, les enfants de Septmoncel continueraient de venir aux Moussières mais par contre si le pôle se ferait à La Pesse la commune sort du SIVOS.
- Il est rappelé que les points du SIVOS doivent être discutés lors des séances des conseils municipaux
- Des travaux de mise à jour dans l'école ont été effectués : changé le lave-vaisselle, mis les affiches obligatoires, installé les drapeaux, réfection de peinture dans une classe (l'autre sera faite pendant les vacances de la Toussaint). Des réparations sont en cours : fenêtres et volets et la connexion internet.

9. Projet : appel à projets villages du futur et label station verte et montagne

→ Appel à Projets Villages du futur :

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a informé la Mairie par mail de la parution de l'Appel à Projets pour villages du futur.

La Région lance une expérimentation avec un panel de villages volontaires, engagés et motivés. La Région accompagnera 8 à 10 villages pour faire émerger et mettre en œuvre des projets de villages, en partant des aspirations locales, dans une logique participative avec les habitants et les acteurs locaux.

L'ambition régionale est ainsi d'accompagner les démarches innovantes et créatives dans les ruralités et d'expérimenter une nouvelle façon de construire des politiques publiques. L'appel à projets s'adresse aux communes de Bourgogne-Franche-Comté mobilisées et motivées, de moins de 3 500 habitants, qui ne sont pas accompagnées par des dispositifs régionaux d'appui à la revitalisation.

Cette démarche doit pouvoir :

- Accompagner une ruralité en mouvement, inventive, positive et dynamique
- Appuyer une approche globale de revitalisation/dynamisation de villages, dans un esprit d'innovation et de créativité
- Accompagner des projets de villages issus des besoins locaux, dans un esprit ascendant et volontaire
- Conduire une démarche d'expérimentation : avancer progressivement mais dans la durée, tester de nouvelles méthodes
- Organiser la mobilisation de l'énergie citoyenne

La Région propose aux villages retenus un accompagnement :

- Individuel grâce à une équipe d'ingénierie pluridisciplinaire mobilisée et qui aura pour mission d'accompagner l'émergence et la définition du projet : une démarche ouverte, ascendante et à construire « pas à pas » avec les villages retenus sur la base de leurs besoins, leurs idées et de leurs projets de villages. L'équipe d'appui sera opérationnelle dès la phase de sélection des villages. La construction de l'accompagnement est d'ores et déjà amorcée.
- Collectif, en participant à un réseau dynamique d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences

Étapes de candidature :

- La candidature est du 3.7.2020 au 24.9.2020
- Analyse des candidatures : fin septembre – début octobre
- Audition des candidats-comité de sélection : octobre 2020
- Officialisation du choix des villages-lauréats : mi-novembre 2020
- Lancement avec les lauréats : mi-novembre 2020
- Démarrage des expérimentations dans les villages : novembre/décembre

La sélection des projets de villages se fera sur la base de l'analyse des candidatures, en 2 temps :

- Présélection à partir d'un avis technique formulé consécutivement à l'examen du dossier de candidature fourni. Chaque village présélectionné sera convié à une audition prévue le 8 octobre ou le 15 octobre 2020.
- La sélection finale des villages à la suite de cette audition par une commission d'élus régionaux des candidats présélectionnés.

La démarche « Villages du futur » se met en place via l'implication de l'équipe municipale. Aussi, la durée d'engagement se déroule sur la période d'un mandat électoral.

La commune des Moussières a décidé de participer à cet appel à projet. Les commissions « urbanisme » « tourisme » se sont réunies le 7 août afin de préparer le dossier.

→ Label station Verte et Montagne :

Monsieur le Maire informe que le Label « Station Verte » est un label qui a été créé en 1964 par la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige pour favoriser et développer le tourisme de nature dans les communes touristiques afin de contribuer à la préservation des terroirs et à leur dynamique économique.

Une station verte est :

- un territoire d'accueil au cœur des terroirs, reconnu au niveau national comme Station organisée

- un territoire proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement
- un territoire proposant un accueil et à un accès à l'information ;
- un territoire proposant des services, des commerces, des aires de jeux, des espaces entretenus et fleuris,
- un territoire proposant des équipements de loisirs (baignade, jeux, sports, sentiers),
- un territoire proposant des espaces de découvertes : nature, visites, produits à déguster,
- un territoire privilégiant les déplacements doux, chaque fois que cela est possible,
- un territoire disposant d'une structure touristique (office de tourisme, bureau d'information ou point d'information touristique) organisant l'accueil et l'information,

Une 'Station Verte' est aussi une commune tournée vers l'écotourisme. L'écotourisme est un tourisme qui :

- est axé sur la nature et les patrimoines,
- possède une composante éducative,
- contribue au bien-être des communautés locales et encourage leur participation,
- contribue à la protection du patrimoine ainsi que du cadre de vie.

L'affiliation au label 'Station Verte' nécessite le respect de 50 critères (25 obligatoires, 20 fondamentaux et 5 complémentaires) et des 10 engagements du label 'Station Verte', à savoir :

- être engagé dans la démarche écotourisme
- proposer des aménagements de qualité dans un cadre paysager agréable
- proposer un service de conseil et d'information touristique engagé dans cette démarche de qualité
- proposer un hébergement diversifié et une restauration ouverte à l'année ou en cohérence avec la fréquentation touristique
- disposer de commerces et services adaptés aux demandes des touristes et visiteurs
- disposer d'une offre de loisirs de pleine nature
- proposer un programme d'animations et de festivités
- adapter une offre à destination des familles
- favoriser l'accessibilité tarifaire pour tous
- mettre en place une organisation performante pour coordonner et animer la station

L'adhésion de la Commune au label 'Station Verte' permettra d'apporter encore davantage de visibilité pour la Commune puisqu'elle sera comprise dans le réseau référent des destinations nature en France avec près de 130 stations vertes situées dans les PNR. Cela permet d'avoir un positionnement clair et fort sur le marché du tourisme.

La Commune bénéficiera ainsi du portail internet www.stationverte.com qui accentue la visibilité de l'offre touristique des stations vertes et constitue l'interface de référence touristique de nature en France. Elle bénéficiera également de la visibilité sur les réseaux sociaux. Enfin, la Commune profitera de la carte touristique gratuite de l'ensemble du réseau des 'Stations Vertes', éditée à 100000 exemplaires chaque année et mise à disposition du public dans les Stations Vertes (offices de tourisme et syndicats d'initiative, commerces, etc.).

En contrepartie, la Commune devra s'engager à :

- respecter les 24 critères obligatoires et particulièrement en remplissant le Référentiel station
- s'engager dans l'écotourisme,
- adhérer à une démarche qualité innovante en souscrivant à la Fédération Française des Stations Vertes de vacances et des villages de neige pour l'année 2021 moyennant une cotisation annuelle. En référence, pour l'année 2020, le montant de celle-ci est de 850€
- participer à des ateliers de sensibilisation et des formations,
- s'autoévaluer tous les 2 ans et être contrôlée tous les 6 ans,
- valoriser son appartenance au réseau auprès des différents publics : prestataires, acteurs économiques, habitants et touristes

- afficher ses engagements touristiques sur tout support numérique ou papier : documentation, site internet, bulletin...

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Budget principal de la Commune des MOUSSIÈRES,
CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier présenté

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la demande de labellisation 'Station Verte'.

DECIDE de répondre aux principes liés à l'obtention du label 'Station Verte'.

ADHERE à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et Villages de Neige.

DIT que le suivi et l'accompagnement technique sera réalisé par la Commission Environnement et cadre de vie.

AUTORISE et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces liées à la présente délibération.

DIT que la présente Délibération sera transmise à la Préfecture du jura.

10. Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire informe de la signature pour l'achat du garage départemental aura lieu le 15 septembre auprès du notaire.
- Madame Fabienne MOUY demande si les marchés artisanaux vont être renouvelés cette année. La question sera transmise à la Communauté de Communes.
- Monsieur Raphaël GROSSIORD informe que le « Ravit'Haut » a été retenu comme traiteur pour la Communauté de Communes.
- Monsieur Thomas GRECARD fait part du suivi des travaux de voirie : 1^{re} session de rebouchage des trous a été faite début août, une 2^e session est programmée les 3 et 4 septembre
- Madame Sandra GROSTABUSSIAT informe que la maintenance du télésiège se fera vendredi 28.8.2020. La commande de matériel de signalisation demandé par le Ministère des Transports a été faite et sera livrée courant octobre. Le recrutement du personnel débutera en septembre.
- Monsieur le Maire informe que le Conseil Syndicat de la Communauté de Communes a lieu le 02 septembre.

Séance levée à 22h00.

